

## Avis de consultation Projet QC-2017-03

Novembre 2017

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie de l'énergie du Québec, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées et des intervenants sur des normes de fiabilité et d'autres documents en vue de leur dépôt à la Régie de l'énergie (la « Régie ») pour adoption ou approbation, selon la nature de chaque document.

### Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec.

**Période de consultation :** du 10 novembre 2017 au 24 novembre 2017.

Tout commentaire doit être reçu au plus tard à 23 h 59 le 24 novembre 2017.

### Documents en consultation

La présente consultation publique a pour but d'harmoniser le régime de fiabilité du Québec avec ceux des juridictions voisines. Le coordonnateur souhaite déposer quatre nouvelles versions et une nouvelle norme. Ces normes sont détaillées au document de support qui accompagne chaque norme. Lorsque ces normes seront mises en vigueur, cinq normes seront retirées.

- Nouvelles normes ou versions :
  - INT-004-3.1 - Transfert dynamique;
  - INT-009-2.1 - Mise en œuvre d'un échange;
  - INT-010-2.1 - Soumission ou modification d'un échange d'énergie pour la fiabilité;
  - PRC-006-3 - Délestage en sous-fréquence automatique;
  - VAR-001-4.2 - Réglage de la tension et de la puissance réactive.

Normes à retirer :

- |             |               |
|-------------|---------------|
| ▪ INT-004-3 | ▪ PRC-006-3   |
| ▪ INT-009-2 | ▪ VAR-001-4.1 |
| ▪ INT-010-2 |               |

Tel que décrit au document d'information, le Coordonnateur propose des dates de mises en vigueur rapides et subsidiaires, il propose un plan de mise en vigueur en fonction de la norme et des exigences qui s'y rattachent.

Le coordonnateur de la fiabilité sollicite vos commentaires de la pertinence et impact des

- normes de fiabilité et annexes Québec proposées;
- dates d'entrée en vigueur proposées.

À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation (<http://www.hydroquebec.com/transenergie/fiabilite/consultation.html>), en prenant soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires directement à l'adresse suivante : [fiabilite@hydro.qc.ca](mailto:fiabilite@hydro.qc.ca).

### **Document de soutien**

- Document d'information comprenant les éléments suivants :
  - Évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact des normes proposées;
  - Annexes Québec proposées;
  - Dates d'entrée en vigueur proposées.